



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/469
22 avril 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 22 AVRIL 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA
RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

En ma qualité de Président du Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique sur la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo, j'ai l'honneur de vous faire part de la profonde préoccupation du Groupe face au nombre croissant de musulmans du Sandjak qui se trouvent contraints de fuir, pour la plupart en Bosnie-Herzégovine. Nous pensons que cette question a également été portée à l'attention du Conseil de sécurité le 20 avril 1999 par Mme Elizabeth Rehn, Représentante spéciale du Secrétaire général et Coordinatrice des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

Les musulmans de la région du Sandjak sont actuellement la cible d'une campagne accélérée de nettoyage ethnique orchestrée par les autorités de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et de la Serbie. Ces derniers jours, plusieurs personnes ont été assassinées. D'autres ont été torturées ou passées à tabac. Des élus de la région du Sandjak, des représentants au Parlement serbe et des fonctionnaires locaux ont été battus et empêchés d'exercer leurs responsabilités. Des citoyens du Sandjak sont forcés de fuir leurs foyers. Des dizaines de milliers se trouvent déjà en Bosnie-Herzégovine, pays dont les ressources ne lui permettent pas de faire face à un tel afflux.

La campagne dirigée contre la population musulmane du Sandjak est très semblable à celle que subissent les Albanais du Kosovo. Là encore, la religion est le critère qui préside au choix des victimes des assassinats, des tortures et des déplacements forcés. Dans les parties du Sandjak situées en République du Monténégro, les forces de l'ordre monténégrines sont empêchées par les forces de l'armée yougoslave de faire respecter la légalité et de rétablir l'ordre civil.

Nous prions instamment le Conseil de sécurité d'examiner d'urgence la situation, vu ses conséquences pour la population de la Bosnie-Herzégovine et du Sandjak. Nous estimons que le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie devrait être saisi des crimes perpétrés dans cette région par les forces régulières de l'armée yougoslave et les forces paramilitaires.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

Président du Groupe de contact de
l'OCI sur la Bosnie-Herzégovine
et le Kosovo

(Signé) Hadi NEJAD HOSSEINIAN
